



ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU FAUCIGNY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 10 AVRIL 2025

Sur convocation, les Membres du Conseil d'Administration de l'A.A.P.P.M.A.F. se sont réunis le jeudi 10 avril 2025 à 18 heures 00 au siège de l'Association.

Membres présents : M. Franck MARGAS, M. Henri Pierre BLANES, M. Yves MEGOZ, M. Julien BLANC, M. Stéphane BRETTON, M. Jean – Pierre CASSINA, M. Philippe OTTONE, M. Tomy RADET et M. Jean SCOMPARIN

Membres excusés : M. Grégory CREMA, M. John NARDELLI.

Membres absents : M. Jean – Louis NÉGRELLO.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 06 / 03 / 2025;
- 2 – Fête de la pêche;
- 3 – Point sur les visites du site Internet de l'A.A.P.P.M.A.F.;
- 4 – Point sur la réunion réglementation 2026;
- 5 – Finalisation de la convention avec l'A.P.P. de Passy / Chedde;
- 6 – Application anticipée des modifications du P.D.P.G. 2025 – 2030;
- 7 – Projet de travaux dans l'écloserie d'Ayze;
- 8 – Projet de réglementation de la pêche dans le Bon Nant en lien avec E.D.F.;
- 9 – Pontons du lac de Chamonix Mottet;
- 10 – Projet de mise en place d'une effeuilleuse à la pisciculture de Varens;
- 11 – Infractions à la réglementation des pêches de carpe de nuit;
- 12 – Tour de table.

1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 06 / 03 / 2025 :

Après lecture, le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 06 mars 2025, est adopté à l'unanimité.

2 – Fête de la pêche :

Une réunion s'est tenue mercredi 09 avril 2025 à 17 heures 00. Six Sociétés de pêche étaient présentes. Monsieur MEGOZ, à l'initiative de cette réunion présente le planning des animations. Le Conseil d'Administration valide une dotation de 30 kg de truite par animation. L'A.A.P.P.M.A.F. réalisera des affiches ainsi qu'une communication sur le site Internet, les réseaux sociaux, et dans la presse locale.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



3 – Point sur les visites du site Internet de l'A.A.P.P.M.A.F. :

Monsieur MEGOZ présente les statistiques de vue de notre site Internet ci – dessous :



4 – Point sur la réunion règlementation 2026 :

Monsieur BLANES a assisté à la réunion préparatoire à la règlementation 2026 qui s'est tenue au siège de la F.D.A.A.P.P.M.A. mercredi 26 mars 2025. Pour le Faucigny une seule demande concerne la mise en place d'un parcours spécifique sur le Clesson à Samoëns. Monsieur MARGAS a écrit au Président de la Société de pêche du Haut – Giffre, Monsieur ALBERTINO afin qu'il identifie les parcelles riveraines de ce cours d'eau et prenne contact avec les Propriétaires afin d'en obtenir les baux.

5 – Finalisation de la convention avec l'A.P.P. de Passy / Chedde :

Le Conseil d'Administration valide la convention avec l'A.P.P. de Passy / Chedde et autorise Monsieur MARGAS à la signer pour le compte de l'A.A.P.P.M.A.F.



6 – Application anticipée des modifications du P.D.P.G. 2025 – 2030 :

La Fédération Départementale a informé l'A.A.P.P.M.A.F. que la D.D.T. a donné son feu vert pour l'application dès à présent des modifications demandées lors des réunions de fin d'année et ce, avant même la validation finale de M. Le Préfet.

7 – Projet de travaux dans l'écloserie d'Ayze :

Préalablement à la réunion mensuelle du Conseil d'Administration, Monsieur CLEMENT, a présenté son travail et les devis concernant le projet de rénovation de l'écloserie d'Ayze dont les postes de dépenses sont ci – dessous listés :

✚ Démolition :	2 400 €
✚ Achat de matériel :	20 600 €
✚ Electricité :	22 535 €
✚ Installation photovoltaïque :	21 221 €
✚ Couverture :	52 290 €
✚ Maçonnerie :	9 852 €
✚ Plomberie :	6 302 €
✚ Menuiserie :	7 994 €
✚ Système de pompage :	17 961 €

Montant total 161 155 €

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité.

8 – Projet de règlementation de la pêche dans le Bon Nant en lien avec E.D.F. :

Monsieur MEGOZ expose les grandes lignes de la réunion qui s'est tenue le 13 mars 2025 sur les berges du Bon Nant dans le parc thermal du Fayet. Nous avons dernièrement été informé qu'une nouvelle réunion sera organisée avec la Municipalité de Saint – Gervais afin de finaliser les décisions prises.

9 – Pontons du lac de Chamonix Mottet :

Grâce au soutien du Conseil Départemental par l'intermédiaire du "Plan Pêche", l'installation de deux pontons sur le lac de Chamonix Mottet à Magland est terminée. Il ne reste plus qu'à apposer des panneaux du Conseil Départemental qui est le principal financeur. Un courriel a été transmis en ce sens à la Mairie de Magland.

10 – Projet de mise en place d'une effeuilleuse à la pisciculture de Varens :

Nous avons une nouvelle fois été amené à déplorer une perte de poissons à la pisciculture de Varens à Passy en raison de l'obstruction de l'alimentation d'eau des bassins de grossissement. Des devis sont en cours de réalisation afin de définir le meilleur moyen de mettre fin à ce problème récurrent.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



11 – Infractions à la réglementation des pêches de carpe de nuit :

Une intervention groupée de plusieurs Gardes pêche bénévoles a permis de verbaliser une dizaine de Carpistes qui pratiquaient en dehors des heures légales sur les plans d'eau définis dans l'Arrêté Préfectoral.

12 – Tour de table :

- ❖ Paulo, régulièrement questionné à ce sujet demande un positionnement clair et sans équivoque concernant le prix de livraison des poissons par l'A.A.P.P.M.A.F. Le Conseil d'Administration confirme sa position. Le barème des livraisons est celui présenté lors de la réunion des Présidents :
https://pechefaucigny-montblanc.com/wp-content/uploads/2025/01/241129_CR_reunionDesPresidents.pdf
- ❖ Paulo explique le projet de notre Voisin de supprimer la haie entre sa propriété et le parking du bureau d'Ayze et demande si l'A.A.P.P.M.A.F. serait susceptible de participer financièrement à la mise en place d'une clôture. Le Conseil d'Administration donne son accord à condition que cette clôture soit installée en limite de propriété.
- ❖ Monsieur MEGOZ explique la création d'un lien direct entre notre site Internet et un document Google Sheets qui facilitera la mise à jour des informations sur les concours de pêche.
- ❖ Monsieur BLANES explique avoir été interpellé par un Antispéciste.
- ❖ Monsieur BLANES a demandé un devis pour l'installation de filtres d'eau pluviale.
- ❖ Monsieur BLANES expose le souhait de Carpistes pour l'organisation d'un enduro. Le Conseil d'Administration est tout à fait favorable. Il conviendra de mettre en place un groupe de travail concernant l'organisation de cet évènement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30

Compte rendu établi par Franck MARGAS

Prochaine réunion du Conseil d'Administration lundi 05 mai 2025

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971